

14 - Coopération décentralisée et Solidarité internationale - Attribution de diverses subventions

M. STHAL, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville mène depuis 1990 un partenariat avec la Ville de Bistrita, sa ville jumelée de Transylvanie, et depuis 2004 avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine. Dans le cadre de ces coopérations décentralisées, elle mène en direct des projets et soutient par des subventions les actions portées par la société civile bisontine.

Par ailleurs, interpellée par la situation de crise en Israël et en Palestine, elle manifeste sa solidarité envers ces peuples et agit afin de contribuer à une paix durable entre ces deux peuples.

I - Coopération décentralisée

➤ Partenariat avec Bistrita en Roumanie - Attribution de subvention à l'Association Franche-Sylvanie

Dans le cadre de sa coopération décentralisée avec Bistrita, les acteurs des deux territoires sont encouragés dans leurs échanges et initiatives permettant de faire connaître localement la culture de l'autre pays.

C'est ce que fait l'Association bisontine d'amitié franco-roumaine Franche-Sylvanie. Son objectif est de sensibiliser à la solidarité internationale avec la Roumanie, et, à travers des échanges interculturels, faire tomber les préjugés envers le peuple roumain.

Cette année, Franche-Sylvanie fête ses 20 ans, vingt ans d'amitié avec la Roumanie et plus particulièrement avec le village de Parva et la ville de Bistrita, vingt ans d'actions en collaboration avec notre partenaire l'ARFA (Association Roumano-Française d'amitié) fondée en 1990 à Bistrita.

Afin de poursuivre ses objectifs et de célébrer son anniversaire, elle organise en 2014 de nombreuses manifestations : projections de films et documentaires, invitations de personnalités roumaines, débats et tables rondes, concerts, repas roumains, etc.

Grâce à son dynamisme, elle parvient à toucher chaque année un public toujours plus large et varié (entre 1 000 et 2 000 personnes par an).

Ces actions s'inscrivent dans les stratégies politiques menées par la Ville : coopération décentralisée avec Bistrita, politique culturelle. En effet, en plus d'un aspect de sensibilisation à la solidarité et à la citoyenneté internationale, ils présentent une contrepartie intéressante pour la ville en termes d'événements culturels.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Franche-Sylvanie dans ce cadre.

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 65.048/6574.005025 CS 00290.

➤ Partenariat avec Aqabat Jaber en Cisjordanie - Avenant à la convention avec les Francas du Doubs

Depuis 2004, la Ville de Besançon pilote un programme de coopération avec le camp palestinien d'Aqabat Jaber. Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un jumelage signé en 2010 et mené en partenariat avec la ville suisse de Neuchâtel. La Ville a renouvelé sa convention de coopération avec Aqabat Jaber pour les années 2014 et 2015. Parmi les axes de coopération figure la jeunesse.

Cette coopération s'articule autour de 3 volets : l'eau et l'assainissement, le tourisme solidaire et les échanges de jeunes. Ce dernier volet a débuté en 2012, en partenariat avec l'Association des Francas du Doubs, avec l'accueil de 8 jeunes Palestiniens pendant 15 jours en juillet, à Besançon. Dans un souci de réciprocité, ce premier accueil en France a été suivi en avril 2013 d'un accueil en Palestine de 8 jeunes

Bisontins âgés de 18 à 24 ans recrutés lors de la formation BAFA ainsi que de 2 jeunes de Neuchâtel. A l'issue de ce séjour et dans la perspective d'un nouvel échange, l'évaluation conduite a permis de dégager l'idée de développer les échanges à travers une réalisation artistique commune.

Pour renforcer et compléter cette orientation, lors de la visite d'une délégation du camp palestinien à Besançon en novembre 2013, l'ensemble des partenaires ont confirmé leur souhait de voir se poursuivre ce volet de la coopération et les attentes ont pu être partagées.

Objectifs des échanges

- la rencontre et l'amitié au moyen d'activités variées,
- la création artistique avec la volonté de laisser des traces des échanges,
- l'ouverture sur le monde, la découverte de l'autre et des différentes cultures,
- l'évolution du projet vers une véritable rencontre de jeunes Européens et Palestiniens,
- la co-construction d'un programme d'échange afin d'atteindre des objectifs pédagogiques partagés,
- les échanges de pratique sur l'animation, le théâtre, ou autres savoir-faire,
- le tourisme avec une visite de Paris (uniquement pour la délégation palestinienne).

Le cadre du projet 2014

Au vu du bilan très positif des dernières éditions, il est proposé de renouveler la confiance faite aux Francas du Doubs pour l'organisation de l'échange 2014, qui aura lieu à Besançon.

Le public est un groupe de 21 jeunes de 18 à 22 ans composé de :

- 7 jeunes d'Aqabat Jaber
- 7 jeunes de Neuchâtel
- 7 jeunes de Besançon.

L'encadrement global du séjour sera assuré par 2 animateurs des Francas du Doubs. Cet encadrement sera complété par la présence de 2 accompagnateurs palestiniens et par l'intervention d'interprètes lorsque cela sera nécessaire (démarrage de la vie du groupe, lancement des pratiques artistiques...).

Le programme prévisionnel :

Samedi 25/10/2014 : Arrivée de la délégation palestinienne sur Paris. Nuit en auberge de jeunesse.

Dimanche 26/10/2014 : Visite de la capitale et transfert en train à Besançon. Hébergement au Lycée François-Xavier de Besançon.

Du lundi 27 au vendredi 31/10/2014

Plusieurs activités constitueront le programme :

✓ **activités à dominantes culturelles au choix :**

ATELIER 1 : Découverte des Arts du Cirque conduit en partenariat avec l'Association The Serious Road Trip pour la première moitié du groupe (*atelier encadré par 2 intervenants professionnels*).

Les participants pourront apprendre (au choix) la jonglerie, l'équilibre sur objets, l'acrobatie et les pyramides, l'expression clownesque. Précisons que la compagnie The Serious Road Trip a pour but de réaliser des projets humanitaires par le biais des arts de la piste et de la rue ici et ailleurs (Albanie, Afghanistan, Bosnie, Roumanie, Palestine, Turquie...).

ATELIER 2 : Atelier Chanson - Traduction et manipulation d'images en partenariat avec le Centre Dramatique National pour la deuxième moitié du groupe (*atelier encadré par 2 artistes professionnelles : une chanteuse-musicienne et une marionnettiste-metteur en scène*). A partir de chansons traditionnelles (une française, une suisse et une palestinienne), un travail d'apprentissage et de traduction sera réalisé. Aussi bien musicalement que plastiquement il s'agira d'utiliser et de faire se rencontrer les particularités de ces 3 cultures et d'en faire un petit moment théâtral.

✓ **visites de Besançon (à pied, en tram et/ou en vélocité) et de ses alentours :**

✓ **soirée de clôture au Centre Dramatique National (CDN).**

Un temps de clôture et de valorisation des pratiques artistiques de la semaine sera présenté le vendredi 31 octobre au soir sur la scène du CDN. Ouvert aux différents partenaires, aux élus et à toutes les personnes intéressées (notamment des jeunes franco-suisse ayant participé à l'échange depuis 2012), il permettra de valoriser les réalisations antérieures et notamment l'exposition sur l'eau et le diaporama «Regards Croisés» réalisé suite à l'échange de jeunes 2013.

Samedi 01/11/2014 : Fin du séjour.

Afin de valoriser cet échange, un court métrage sera réalisé pour retracer l'ensemble de cette expérience (montage des images des répétitions, des visites, des moments de vie de groupe...).

Le financement :

Cet échange sera financé par le reliquat de subvention de 9 000 € versé par la Ville pour l'organisation de l'édition 2013, complété d'une subvention aux Francas du Doubs de 3 400 €, en provenance du service Relations Internationales pour 1 400 € et de la Direction Vie des Quartiers pour 2 000 €.

En cas d'accord, la dépense de 3 400 € sera imputée sur la ligne 65.048/6574.005025 CS 00290 du service Relations Internationales abondée par un déplacement de crédits de 2 000 € en provenance de la Direction Vie des Quartiers.

Il est par ailleurs à noter qu'en 2015 des financements complémentaires seront à mobiliser auprès des programmes Jeunesse européens (Erasmus +), nationaux et locaux, ainsi que des partenaires neuchâtelois pour permettre la poursuite de ce programme de coopération.

II - Solidarité internationale

Alors que les relations entre Israël et Palestine ont connu ces derniers temps un regain de tension, la Ville de Besançon souhaite continuer d'œuvrer pour une paix durable dans cette région du monde. Face à l'urgence de la situation, elle propose une aide à la reconstruction sur place à Gaza, qui a connu des dégâts humains et matériels considérables.

En parallèle, et afin d'agir ici et dans la durée, elle souhaite informer les Bisontins sur la situation et appuyer l'organisation d'une journée spécifique sur la Paix.

➤ Aide d'urgence à Gaza

Les collectivités territoriales et l'Etat mutualisent leurs moyens autour de projets significatifs permettant d'apporter une réponse humanitaire efficace et coordonnée aux besoins des populations de la Bande de Gaza.

❖ **Des besoins humanitaires qui ne cessent de croître à Gaza**

Selon les dernières données des Nations Unies, plus de 215 000 personnes à Gaza sont actuellement déplacées. Ces populations, qui ont en majorité trouvé refuge dans les dizaines de bâtiments de l'UNRWA (l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), ont besoin en urgence d'aide alimentaire et d'eau potable. Les hôpitaux de Gaza ont d'immenses besoins en médicaments (évalués à 3,2 millions de dollars par mois) et de nombreuses structures médicales ont été endommagées. Les récents événements viennent aggraver une situation humanitaire déjà très critique : sur les 1,7 million d'habitants de la Bande de Gaza, 85 % vivent grâce à l'assistance humanitaire et 57 % sont dans une situation d'insécurité alimentaire.

❖ **L'aide humanitaire d'urgence déployée par la France à Gaza**

Le Président de la République a reçu le 24 juillet les organisations non gouvernementales françaises actives à Gaza, en présence du Ministre des Affaires étrangères et du Développement International. Il a annoncé que la France allait débloquer une aide de 11 millions d'euros pour faire face à l'urgence. Il a par ailleurs demandé à Laurent FABIUS de mettre en place un fonds dédié afin de mutualiser les moyens des collectivités territoriales et de l'Etat autour de projets significatifs de soutien aux populations. Le MAEDI envisage de déployer son aide humanitaire d'urgence à travers les Nations Unies et les ONG présentes sur place.

❖ **Mutualiser les moyens pour accroître l'efficacité et la cohérence de l'aide française**

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) est un fonds de concours géré par le Centre de crise du MAEDI qui a pour objectif de permettre une réponse d'urgence efficace et pertinente, d'optimiser les ressources financières et de garantir la traçabilité des fonds versés.

Il a été récemment utilisé pour regrouper les dons des collectivités en faveur des Philippines (typhon Haiyan, novembre 2013).

Le recours au FACECO par les collectivités territoriales permet de mutualiser les moyens autour de projets significatifs, à forte visibilité, sélectionnés sur la base des évaluations des besoins réalisés par les Nations Unies et l'Union Européenne, suivis sur place par le Consulat Général de France à Jérusalem. A ce stade, les secteurs prioritaires de cette aide humanitaire concernent l'aide médicale d'urgence, la distribution d'eau potable, la fourniture et réparation d'abris, la distribution de biens de première nécessité. L'envoi d'aide humanitaire s'accompagne de la mobilisation de moyens diplomatiques afin de faciliter le passage du fret humanitaire et de garantir sa sécurité et sa bonne distribution.

Il est proposé une contribution de la Ville de Besançon à ce fonds à hauteur de 3 000 €.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur la ligne 65.048/65731.003402 CS 00290 (Opérations Proche-Orient, service Relations Internationales).

➤ **Contribution à la «Journée internationale de la Paix»**

Chaque année le 21 septembre est célébrée la «Journée internationale de la Paix».

L'année 2014 a été déclarée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies «Année internationale de solidarité avec le peuple Palestinien».

C'est pourquoi le Mouvement de la Paix, en lien avec d'autres associations bisontines (Palestine-Amitié, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, le CCFD et la FSU-25) a décidé de faire de cette journée un appel à la paix en Palestine.

Cette journée, qui se tiendra le 20 septembre salle Battant en présence d'élus municipaux, prévoit l'intervention de Salah HAMOURI, franco-palestinien qui fut prisonnier en Israël pendant 6 ans, avant d'être libéré après une mobilisation internationale.

A l'heure où le projet de paix entre Israël et Palestine semble de plus en plus difficile à concrétiser, cette manifestation trouve une acuité toute particulière.

Afin de soutenir cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 800 € au comité du Doubs du Mouvement pour la Paix.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur la ligne 65.048/6574.003402 CS 00290 (Opération Proche-Orient, Service Relations Internationales).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces projets,
- statuer sur l'attribution des subventions suivantes :
 - 2 000 € à l'Association Franche-Sylvanie pour l'organisation des manifestations de sensibilisation à la culture roumaine,
 - 3 400 € aux Francas du Doubs,
 - 3 000 € au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales pour venir en aide d'urgence à la population de la Bande de Gaza,
 - 800 € au Comité du Doubs du Mouvement pour la Paix pour l'organisation de la journée de solidarité avec le peuple Palestinien à Besançon,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer un avenant à la convention de délégation de service public avec les Francas pour l'organisation de l'échange de jeunes.

«M. Julien ACARD : Monsieur le Maire et chers collègues, fidèles à nos principes de régler d'abord nos affaires avant de nous occuper de toute la misère du monde, je ne m'attarderai pas longtemps sur ce rapport. Sur la forme, je m'étonne que vous n'ayez pas dissocié les différentes propositions, comme c'était le cas en commission, tant elles n'ont rien à voir l'une et l'autre. En ce qui concerne la subvention à l'association Franche-Sylvanie, je suis surpris de voir les efforts considérables pour rattacher la demande de l'association Franche-Sylvanie à nos partenariats existants. Si je résume bien, la Ville de Besançon doit soutenir Franche-Sylvanie parce que Franche-Sylvanie est partenaire de l'ARFA qui a été fondée il y a 20 ans à Bistrita, ville jumelée avec Besançon car le village de Parva avec lequel on était jumelé auparavant était trop petit pour Besançon. Enfin, il faut au moins tout ça pour justifier de l'intérêt local de cette subvention et être dans les clous pour ne pas se faire retoquer par un Tribunal Administratif. Partant du principe que vous distribuez de l'argent public pour des petits-déjeuners d'autres associations, on peut bien dépenser 2 000 € de plus pour des repas roumains et des...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris. Vous pouvez reprendre ?

M. Julien ACARD : Partant du principe que l'on distribue l'argent public pour des petits-déjeuners d'autres associations...

M. LE MAIRE : Vous pouvez préciser ?

M. Julien ACARD : Maison de l'Europe... tous les petits-déjeuners qu'on organise, on y viendra tout à l'heure si vous voulez. Je devance un petit peu. Bref, on peut bien dépenser 2 000 € de plus pour des repas roumains et débattre entre personnalités roumaines et personnalités bisontines autoproclamées. Aussi nous nous abstenons et laisserons les Bisontins juger de la pertinence de cette proposition.

Sur l'avenant à la convention avec les Francas du Doubs, nous n'y voyons pas d'opposition, simplement le programme mériterait de valoriser l'arrivée des jeunes Suisses, je ne sais pas exactement quand ils arrivent.

Au sujet de notre contribution au fonds d'actions extérieures des collectivités locales, pour financer l'aide d'urgence à Gaza, nous voterons contre. Nous considérons que les collectivités territoriales à qui le gouvernement de M. VALLS demande par ailleurs de se serrer la ceinture n'ont pas à financer des actions extérieures, seul domaine de responsabilité de l'Etat. La neutralité politique des communes est un principe qui nous est cher et ce bien que M. HOLLANDE et M. FABIUS proposent exactement l'inverse, ce n'est pas comme s'ils accumulaient les erreurs en matière internationale ou ailleurs.

Je mets entre guillemets ce que je dis tout de suite parce que je n'ai pas pu vérifier les choses, c'est une information que j'ai eue d'Internet, je vous en informe pour que les services puissent vérifier avant qu'on fasse tous ensemble une bêtise éventuellement. Il y aurait eu un jugement du 27 avril 2010 du Tribunal Administratif de Marseille, l'association des contribuables contre la commune de La Penne sur Huveaune, qui a retenu le caractère politique et partisan d'une délibération de la commune de La Penne sur Huveaune -6 400 habitants- relative à l'octroi de la somme de 1 500 € au fonds de solidarité et d'urgence pour les collectivités locales et la population de la bande de Gaza, c'était en 2010. Donc je pense qu'il faudrait qu'on vérifie.

M. LE MAIRE : Cette association des contribuables, c'est une association très très proche de certains de vos amis, vous pouvez vous renseigner, ils vous donneront certainement toutes les informations. Renseignez-vous. Je crois même que certains de ses membres font partie de votre organisation politique, je n'affirme pas, je crois.

M. Julien ACARD : Très bien.

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler, je ne veux pas faire d'histoires mais il y a 20 ans c'était la chute d'un affreux tyran qui s'appelait CEAUSESCU et cette association Franche-Sylvanie était entre autres, à l'époque, il y avait Marcel FERREOL qui militait dans cette association ainsi que Paulette GUINCHARD et ils ont mis en place des circuits humanitaires, des envois de matériels humanitaires pour permettre à ceux qui avaient bousculé la barbarie de ce tyran, là-bas, de continuer à vivre. Et je crois que c'est bien que l'on puisse continuer à soutenir une association comme celle-ci, il n'y a pas un budget là pour que les gens se régalent eux-mêmes. Une rencontre a eu lieu l'autre jour et chacun a payé sa place donc je vous rassure, et je pense que c'est une association qui fait un très bon travail, qui va dans le sens de l'amitié entre les peuples. Quant au reste on ne va pas débattre, vous n'êtes pas d'accord là-dessus, ce qu'il m'eût étonné c'est que vous soyez d'accord, mais là j'ai envie de vous dire Monsieur ACARD, ouvrez-vous un peu, voilà, ouvrez-vous. Deuxième intervention !

M. Julien ACARD : Je n'ai pas terminé la première déjà, je suis désolé...

M. LE MAIRE : Alors allez-y.

M. Julien ACARD : ...deux choses sur ce que vous dites, a priori, qu'effectivement le Tribunal Administratif, enfin le jugement du 27 avril...

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, on va regarder...

M. Julien ACARD : ...voilà, regardez et même si c'est mon mouvement politique, tant qu'il fait respecter la loi je pense que tout le monde sera d'accord.

M. LE MAIRE : C'est d'accord.

M. Philippe GONON : Je reviens sur le même dossier puisque nous l'avons analysé en Commission, moi j'ai noté qu'au mois de juin nous avons déjà voté 2 subventions pour France Palestine Amitié et le camp d'Aqabat. En septembre on nous demande de voter à nouveau 3 dossiers, l'aide d'urgence à la population à Gaza, les relations avec le camp d'Aqabat et Solidarité Palestine avec le

Comité du Doubs du Mouvement pour la Paix. En Commission j'ai dit simplement une chose, que 5 dossiers en 2 Conseils Municipaux ça me semblait un peu beaucoup et que nous devrions respecter un certain équilibre entre les belligérants de ce conflit malheureux, terrible, etc. mais il me semble qu'il y a un certain déséquilibre dans nos positions. Alors on m'a dit : «il y a urgence», certes, on m'a dit : «les camps palestiniens ont reçu beaucoup de bombes sur leurs territoires», certes. On m'a expliqué qu'il y avait des conventions avec les camps d'Aqabat etc., d'accord, j'admets tout cela mais je dis simplement dans la période que nous vivons, en Ukraine il y a 2 500 morts parce que des Ukrainiens et des séparatistes soutenus par Moscou se sont opposés. En Syrie il y a 800 000 personnes déplacées, en Turquie, au Liban, en Jordanie qui vivent sous des tentes depuis des mois, en Irak, il y a des chrétiens, il y a des Yézidis qui sont déplacés manu militari. J'ai regardé un reportage aujourd'hui sur la Sierra Leone ou la Guinée équatoriale, je ne sais plus où Ebola fait des ravages considérables alors je dis simplement, est-ce qu'il faut que notre compassion soit contractualisée pour que nous intervenions et faut-il que notre cœur penche toujours du même côté ? Je me suis d'ailleurs aperçu à ce sujet-là que j'avais le cœur à gauche.

M. LE MAIRE : De toute façon Solange JOLY va vous répondre mais sur le fait que cela soit équilibré je suis d'accord avec vous. D'ailleurs vous savez que nous subventionnons une association israélienne qui s'appelle Hand in Hand dont le siège est même à Besançon -enfin une association dont le siège était à Besançon, je ne sais pas s'il l'est encore- donc c'est une position équilibrée. Il ne s'agit pas pour nous effectivement de prendre parti dans ce conflit mais là en l'occurrence dans le cadre d'un jumelage de venir en aide à des gens qui souffrent comme nous venons en aide à des gens qui souffrent dans beaucoup d'autres pays quand il y a des conflits, nous sommes intervenus et peut-être un jour serons-nous amenés à intervenir pour des catholiques syriens ou autres, que sais-je, pourquoi pas.

Mme Solange JOLY : Je voudrais répondre simplement en disant «est-ce que l'on serait victime d'un calendrier ?» Les élections ont eu lieu au mois de mars donc forcément les dossiers, le temps qu'on les appréhende, sont arrivés un peu regroupés sur cette année, donc excusez-nous pour le calendrier mais on ne pouvait pas faire autrement. Sinon entre l'équilibre et les 3 000 € que nous donnons c'est le FACECO, c'est le Ministre des Affaires Etrangères qui a créé ce fonds donc cela provient du Gouvernement, du Ministère des Affaires Etrangères. Le suivi est très strict à ce niveau-là. Donc je ne vois pas pourquoi nous irions devant le Tribunal. Je pense que le Gouvernement quand il fait les choses vérifie et je voulais dire aussi qu'au niveau de l'équilibre il y a quand même eu un bilan humain de 1,8 million de personnes affectées par les conséquences du conflit et ce n'est pas en Israël, c'est en Palestine, voilà.

M. LE MAIRE : Je vais mettre cela au vote, tu ne prends pas part au vote. Quels sont ceux qui sont contre, qu'ils lèvent la main ? 4 contre. Ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas donc c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention) pour le Partenariat avec Bistrita, favorable de la Commission n° 1 (1 contre - 1 abstention) pour le Partenariat avec Aqabat Jaber, favorable de la Commission n° 1 (2 contre - 1 abstention) pour l'Aide d'urgence à Gaza, favorable de la Commission n° 1 (2 contre - 1 abstention) pour la Journée Internationale de la Paix et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 pour le Partenariat avec Aqabat Jaber, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (4 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme JOLY n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.